

**LETTRE D'ENTENTE 2010-2015 - NUMÉRO 02**

**ENTENTE INTERVENUE ENTRE**

**D'UNE PART,**

**LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-CSQ)**

**ET**

**D'AUTRE PART**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)**

**CONCERNANT LES DEUX LISTES DES ARBITRES**

Les parties négociantes conviennent de remplacer la clause 9-2.08 de la convention collective par la suivante :

Les griefs soumis à l'arbitrage en vertu de la convention collective sont décidés par un arbitre unique, choisi par la première présidente ou le premier président, ou par un arbitre assisté de deux (2) assesseures ou assesseurs, s'il y a lieu, nommés en vertu de la clause 9-2.06.

Les parties négociantes conviennent de désigner les personnes suivantes pour agir comme arbitre :

Barette, Jean	Faucher, Nathalie	Morency, Jean M.
Bastien, François	Ferland, Gilles	Morin, Fernand
Beaulieu, Francine	Flynn, Maureen	Morin, Marcel
Beaupré, René	Fortin, Pierre A.	Moro, Suzanne
Brault, Serge	Ladouceur, André	Tousignant, Lyse
Charbonneau, Daniel	Lamy, Francine	Tremblay, Denis
Choquette, Robert	Lavoie, Jean-Marie	Veilleux, Diane
Côté, André C.	L'Heureux, Joëlle	Villagi, Jean-Pierre
Doré, Jacques	Ménard, Jean-Guy	

Toute autre personne nommée par les parties négociantes pour agir comme arbitre.

Toutefois, dans les cas d'un grief de classification tel que prévu à la clause 6-1.04, le grief procède devant un arbitre unique désigné par la première présidente ou le premier président ou par la greffière en chef ou le greffier en chef parmi les personnes suivantes :

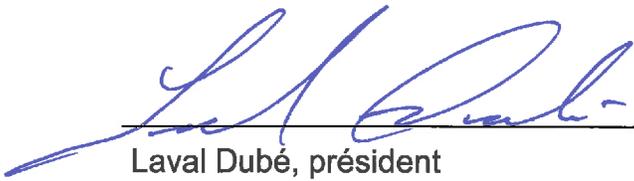
Bhérier, Jacques	Tousignant, Lyse
Charlebois, Paul	Tremblay, Denis
Ferland, Gilles	
Guilbert, Marcel	

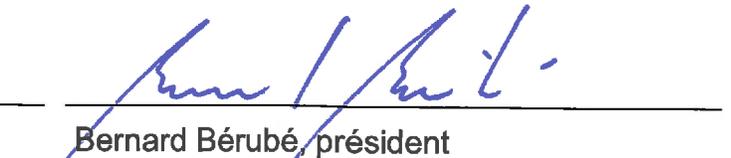
Les parties négociantes peuvent s'entendre pendant la durée de la convention collective pour modifier les listes d'arbitres figurant à la présente clause.

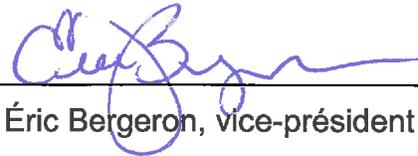
EN FOI DE QUOI, les parties négociantes ont signé à Montreal  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mai 2011.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

POUR LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL  
PROFESSIONNEL DES COLLÈGES (FPPC-CSQ)

  
Laval Dubé, président

  
Bernard Bérubé, président

  
Éric Bergeron, vice-président

  
Chantal Kelly, conseillère